



Afin de faciliter les conditions de stationnement dans certaines zones de la Ville, la Commune d'Ecublens propose d'acquérir des autorisations de stationnement pour les résidents ou entreprises établies dans ces zones.

Résidents

Les personnes détentrices de voitures automobiles légères et qui sont inscrites au registre des habitants de la Commune d'Ecublens dans la zone concernée.

Entreprises

Les entreprises, commerces établis le long des rues de la zone concernée, pour les voitures automobiles légères immatriculées à leur nom et dont l'usage est indispensable à leur activité.

Ils permettent à leurs bénéficiaires de prolonger la durée de leur stationnement au-delà du temps réglementaire dans les zones de leur quartier.

Il est important de relever que le macaron :

- ne donne pas droit et ne garantit pas une place de parc;
- ne libère pas de l'obligation de respecter les limitations provisoires (travaux, manifestations, etc.);
- **ne libère pas de l'obligation de mettre le disque de stationnement à l'heure d'arrivée;**
- les contrôles se feront avec les numéros d'immatriculation des véhicules (pas de macaron physique à mettre en visuel).

Vous trouverez, ci-après, les liens pour consulter les zones permettant une autorisation de stationnement, les prescriptions municipales, les tarifs et la procédure pour demander une autorisation de stationnement.



[Liste des zones](#)



[Prescriptions municipales sur le stationnement privilégié des résidents sur la voie](#)

[publique](#)



• [Tarif des taxes pour le stationnement privilégié des résidents sur la voie publique](#)



• [Procédure pour l'obtention d'une autorisation de stationnement en ligne \(Parkingpay\) ou en vous présentant au guichet du Service des habitants](#)

Plus d'infos

Pour tout complément d'information sur les modalités des autorisations de stationnement, vous pouvez contacter l'équipe du [Service des habitants](#).

Pour les renseignements relatifs au stationnement en général, nous vous laissons le soin de consulter les informations à disposition sur le [site de la PolOuest](#)

ou de contacter le [poste de Ville de la PolOuest à Ecublens](#).